



SIRHEN de détresse...

La refonte du système de gestion RH de l'Education nationale vient de subir un sévère avertissement de la Cour des Comptes. En effet, le dispositif SIRHEN qui doit à terme fusionner l'ensemble des systèmes d'information et de gestion des ressources humaines du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, afin de permettre d'intégrer plus facilement des changements à venir (notamment dans les règles de gestion des personnels) est en train de se transformer **en véritable gouffre financier**.

On n'est pas loin de vivre le cauchemar connu par les militaires depuis 2011 avec le logiciel Louvois qui avait entraîné des retards considérables dans le paiement des soldes de centaines de milliers de personnels. Pour

l'Education nationale, le coût de SIRHEN qui devait d'abord être de 60 millions d'euros (rien que ça...), en a déjà coûté 323 (soit cinq fois plus...)

La date de livraison ne cesse d'être repoussée (on parle désormais de 2023...), tandis que cette base qui pour l'heure ne sert à la gestion que de quelque 15 000 personnes devrait à terme pouvoir fonctionner pour les 1,2 million d'agents concernés dans notre ministère.

A l'heure actuelle, **les dépenses ne sont toujours pas maîtrisées**. La ministre a néanmoins fixé une limite à cette inflation (au niveau d'un demi-milliard d'euros...), après quoi, le projet devra fonctionner... **ou être abandonné**. La belle odyssée des dépenses publiques aura donc encore peut-être une fin de drame.

Avancement à la hors classe des professeurs des écoles

Le 20 février dernier, une note de service accompagnant la procédure d'avancement à la hors classe des professeurs des écoles a été publiée. Tous les professeurs des écoles de classe normale ayant atteint au moins le 7e échelon de la classe normale à la date du 31 août 2017 sont promouvables.

Un arrêté fixant **les taux de promotion** et une notification par académie du nombre de promotions possibles devrait suivre sous peu. Ce document explicite également **les conditions de promotion** à la hors classe (échelon, notation, exercice de fonctions dans l'éducation prioritaire...). Il laisse également la porte ouverte à « *la prise en compte de spécificités de la structure du corps* » dans le département de

Mayotte (cf. nos précédentes lettres sur les situations injustes de reclassement vécues par certains agents territoriaux). Mais cette prise en compte n'est hélas pas explicitée, le ministère renvoyant donc cette responsabilité à la CAPD locale (Commission Administrative Paritaire Départementale).

A noter que les fonctions de direction d'école ou de conseiller pédagogique exercées donnent également droit à une bonification (+1 point) dans le barème pour la hors classe. Les nominations en qualité de professeur des écoles hors classe seront prononcées dans l'ordre d'inscription au tableau d'avancement à compter du 1^{er} septembre 2017.



Enseignement professionnel : vers un passage aux régions ?

C'est un sujet qui refait régulièrement surface.

Les enseignements professionnels doivent-ils être pilotés par les régions, et jusqu'à quel degré ? La question revient aujourd'hui d'un point de vue politique, par les débats d'idées engendrés à l'approche des présidentielles, par la problématique du devenir des nouvelles régions, ou encore par la logique constante de la décentralisation à l'œuvre depuis près de vingt ans dans la politique française des territoires. Elle revient aussi poussée par les enjeux économiques et les évolutions rapides que connaît actuellement le secteur du travail en France : **quelles écoles pour quelles formations, quels diplômes pour quels débouchés ?**

La tentation de confier aux régions l'enseignement professionnel peut être grande de ce point de vue : les régions sont appelées à constituer des entités de plus en plus fortes et influentes, disposant d'une connaissance plus fine et plus approfondie des besoins en formation et des enjeux de développement locaux dans les années qui viennent. Ecologie, développement local... elles disposent d'une connaissance précieuse de la réalité du terrain.

Mais à l'inverse, l'effort constant fait depuis le siècle dernier pour intégrer les écoles et ateliers de l'enseignement professionnel avec les autres enseignements technologiques ou généraux, et ceci au niveau national, a permis de hisser le premier au niveau des autres et de lutter assez efficacement contre la dépréciation ou la stigmatisation de l'enseignement professionnel, tout en articulant mieux les passerelles d'une voie à l'autre... une articulation qui pourrait se perdre en cas de nouvelle fracture.

Il ne semble donc pas y avoir de réponse évidente à ce niveau, sans même considérer les grands problèmes pratiques immédiatement soulevés par le moindre déplacement de responsabilité : en effet, si les enseignements professionnels étaient confiés aux régions, **qu'en serait-il de leurs personnels, notamment enseignants ?** Qu'en serait-il de la détermination des programmes et des épreuves ? Des coûts des équipements ? Etc.

Très vite, c'est la vision centralisatrice de l'Education nationale, comme force d'homogénéisation, qui peut se trouver remise en cause, avec une évolution nouvelle qui irait au contraire vers d'avantage d'autonomie, de particularisme, d'influence locale (y compris des secteurs privés) sur les offres de formation ajustées aux politiques régionales spécifiques.

Loin d'être anodin, c'est la mutation de toute la Fonction publique qui est questionnée à travers ce sujet.

La FAEN, soucieuse de la préparation de l'insertion professionnelle des jeunes, **défend une valorisation réelle de l'enseignement professionnel**. Attachée à tous les dispositifs passerelle, elle prône la démocratisation des 3e prépa-pro, la création sur leur modèle de parcours diversifiés de formation, d'une spécialisation progressive au lycée avec la création d'un véritable "droit à l'essai" pour les élèves, notamment grâce à la création de **classes découverte professionnelle implantées en lycée professionnel**.

Autant de solutions pour améliorer la réussite des élèves qui ne pourront être que **plus complexes à mettre en œuvre en cas de désolidarisation de l'enseignement professionnel vers les régions**.